

Compte-rendu de la Commission de la transition écologique

19 novembre 2020 – 14 h 00

Présentiel et visioconférence

Présents : Don Georges GIANNI, Jean-Pierre GIORDANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Laurence SOTTY, Etienne MARCHETTI, David FRAU et Joëlle CIAVAGLINI.

Désignation du Président de la Commission de la Transition écologique

Décision de la Commission : désignation de Monsieur Jean-Pierre Giordani

Adoption du règlement intérieur de la Commission de la Transition écologique

Rapporteur : Jean-Pierre Giordani, Président de la Commission

Décision de la Commission : adopté à l'unanimité

Présentation du projet stratégique

Réduction de la production de déchets et fiscalité (incitative et redevance spéciale)

Rapporteur : François-Marie Marchetti (excusé)

Axe 1 : Accompagner les adhérents dans le déploiement de la redevance spéciale et fiscalité incitative

Objectif : établir le plan régional « fiscalité incitative » décliné en plan d'actions par intercommunalité [2021-2022] puis accompagner au déploiement.

Plan d'actions

- Accompagnement de toutes les intercommunalités volontaires pour la mise en place de la fiscalité incitative et de la redevance spéciale.
- Réalisation d'une étude sur le financement du SPGD.
- Création et animation du groupe de travail dédié « Coûts, financement et incitativité ».
- Organisation d'un forum sur la fiscalité incitative.

Axe 2 : Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention

Objectif : compléter les programmes de prévention du SYVADEC, par des actions régionales créés et déployées par les adhérents.

Plan d'actions

- Création et animation du groupe de travail dédié avec deux rendez-vous annuels pour créer les nouvelles actions régionales.
- Création des outils à décliner par les intercommunalités.

- Expérimentation des « emballages » consignés pour les CHR avec un territoire pilote et déploiement selon les résultats de l'expérimentation.

Axe 3 : Développer l'éco-consommation

Objectif : faciliter et promouvoir l'éco-consommation

Plan d'actions

- Travail avec les commerçants pour mettre en place et promouvoir des produits éco-responsables (corner « produits réutilisables », sac réutilisable pour le vrac).
- Partenariats avec des associations et des influenceurs pour la création de contenu.
- Diffusion de messages de prévention dans toutes les campagnes de communication.
- Création d'un modèle de borne de tri pour les magasins (tri en bout de caisse, piles, DEEE, lampes.)

Avis de la Commission

La Commission valide à l'unanimité les orientations stratégiques relatives à la réduction de la production de déchets et à la fiscalité (incitative et redevance spéciale).

Complément en séance : solliciter nos députés pour qu'ils portent un message de réduction des emballages. Proposition validée à l'unanimité des membres de la Commission.

Pédagogie

Rapporteur : Jean-Pierre Giordani, Président de la commission

Axe 1 : Programmes scolaires

Objectif : Parvenir à une académie verte, avec 100 % des établissements engagés

Plan d'actions

- Poursuivre l'accompagnement de nouvelles écoles (une trentaine par an), ainsi que des cantines associées.
- Renforcer le module de maintien dans les écoles déjà labellisées afin de s'assurer que les bonnes pratiques se poursuivent.
- Poursuivre l'accompagnement des collèges et lycées E3D, ainsi que des cantines associées.
- Enrichir les programmes existants avec le développement de circuits pédagogiques sur les recycleries et bio-plateformes, ainsi que d'un outil numérique (plateforme Web regroupant des informations sur la valorisation et la réduction, des jeux pédagogiques et permettant la diffusion d'actions exemplaires à l'ensemble du réseau d'établissements).
- Etendre le programme à l'Université de Corse en travaillant à la mise en œuvre d'appels à projets annuels à destination de toutes les filières pédagogiques.

Axe 2 : Formation

Objectif : Professionnaliser l'anti-gaspillage

Plan d'actions

- Organiser des workshops sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, à destination des agents de cantine et de leurs responsables (Mairies, Collectivité de Corse).
- Initier les agents des EPCI aux techniques de l'animation et concevoir des séances de sensibilisation grand public.

Avis de la Commission :

La Commission valide à l'unanimité les orientations stratégiques relatives à la pédagogie.

Réemploi

Rapporteur : Marie-Laurence Sotty, vice-présidente déléguée

Axe 1 : Démocratiser le réemploi

Objectif : Rendre le réemploi attractif afin d'atteindre l'objectif réglementaire de 5 % des DMA réemployés à l'horizon 2030.

Plan d'actions

- Réaliser un large retour d'expérience sur les bonnes pratiques en matière de réemploi, mises en place dans les entreprises et les collectivités.
- Réaliser un annuaire de la réparation disponible en ligne. Il s'agira de présenter par territoire, quelles solutions sont présentes par type de déchet, pour réparer et retarder la mise au rebus.
- Organiser des événements sur le réemploi (repair-café, ressourcerie éphémère ou ateliers d'upcycling...) en partenariat avec les associations locales et les territoires.
- Lancer des appels à projet pour mettre à disposition d'acteurs insulaires, des matières gérées par le SYVADEC, afin de leur donner une seconde vie localement.
- Planter un super marché inversé au sein de la future recyclerie principale de Campo Dell'Oro.

Passerelle avec la commission Infrastructure :

Créer des espaces réemploi dans chaque recyclerie et chaque éco-point, avec vitrine internet des objets disponibles. Déclinaison des zones réemploi sur des espaces mis à disposition par les EPCI adhérents, sur leur territoire.

Axe 2 : Finaliser le déploiement de la filière textiles

Objectif : Atteindre 5.6 kg/hab/an soit 2 150 tonnes.

Plan d'actions

- Mettre en place de 220 points de collecte supplémentaires d'ici 2023.
- Ajuster les moyens humains et matériels pour augmenter de + 140 % les tonnages captés : doubler les effectifs de collecteurs et les véhicules, adapter les zones de rupture de charge, ajouter un point de massification des collectes en Extrême Sud.
- Intégrer la collecte des textiles aux statuts du SYVADEC.

Avis de la Commission :

La Commission valide à l'unanimité les orientations stratégiques relatives au réemploi.

Complément : Il est proposé que le SYVADEC engage un travail avec les associations sportives pour organiser la récupération et la redistribution de chaussures de course. Proposition validée à l'unanimité des membres de la Commission

Optimisation des performances de tri

Rapporteur : Pierre Guidoni, vice-président délégué (excusé)

Axe 1 : Pour accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

Objectif : aider les adhérents dans l'atteinte de leurs objectifs

Plan d'actions

- Réalisation d'une étude pour l'optimisation des collectes sélectives en complément du plan d'accompagnement fiscalité puis assistance au déploiement du programme d'optimisation
- Déploiement de l'expérimentation nudge (« point de tri idéal ») sur tous les territoires volontaires
- Programme de formation pour les intercommunalités : agents de collecte, ambassadeurs du tri et chef de secteur
- Groupes de travail « collecte » et « communication » et programme de webinaire-Partage de retours d'expérience de territoire

Axe 2 : Pour sensibiliser les usagers

Objectif : augmenter le taux et la qualité du tri

Plan d'actions

- Campagnes de communication pluriannuelle
- Création des kits de communication pour les intercommunalités

Avis de la Commission :

La Commission valide à l'unanimité les orientations stratégiques relatives à l'optimisation des performances de tri.

Biodéchets et compostage

Rapporteur : Marie-Thérèse Mariotti, vice-présidente déléguée

Axe 1 : Accompagner les adhérents dans la généralisation le tri à la source des biodéchets

Objectif : doter 100 % des ménages d'une solution de tri à la source des Biodéchets

Plan d'actions

- Etablir le Plan Biodéchets 2023 décliné en plan d'actions par intercommunalité.
- Accompagner au déploiement du plan par territoire.
- Créer les outils de communication et le programme de formation nécessaires.

Axe 2 : Renforcer le plan compostage pour compléter les collectes séparatives de biodéchets

Objectif : doter 100 % des ménages d'une solution de tri à la source des Biodéchets

Plan d'actions

- Déployer le compostage de proximité conformément aux préconisations du Plan Biodéchets 2023
- Renforcer et animer le réseau des référents biodéchets dans le cadre du groupe de travail dédié.
- Former les référents des intercommunalités et les partenaires.
- Informer et sensibiliser les usagers par un plan de communication pluriannuel.

Avis de la Commission :

La Commission valide à l'unanimité les orientations stratégiques relatives aux biodéchets et au compostage.

Complément : la commission a souhaité alerter sur le refus récent de financement par l'OEC et l'ADEME de l'étude « Plan biodéchets » d'accompagnement des adhérents, refus qui va à l'encontre du plan de relance du gouvernement qui a prévu une enveloppe de 100 M€ pour le développement du tri à la source des biodéchets. La commission demande qu'un courrier de soit adressé aux co-financeurs afin de leur demander de revoir leur position.

Proposition validée dans son ensemble à l'unanimité des membres de la Commission.

Recyclage local et économie circulaire

Rapporteur : Don-Georges Gianni, Président

Axe 1 : Nouvelles filières REP

Objectif : Déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGECE

Plan d'actions

- Intégrer aux filières en place les évolutions prévues par la loi (Textiles, DEA, DDS)
- Développer les nouvelles filières :

>2021 : mégots de cigarettes

>2022 : huiles minérales (déjà en place), jouets, matériel de bricolage et de jardin, matériel de sport et loisir, produits et matériaux du bâtiment

>2024 : textiles sanitaires à usage unique, gommes à mâcher

>2025 : engins de pêche contenant du plastique

Axe 2 : Recyclage local et économie circulaire

Objectif : Contribuer au développement du recyclage local et de l'économie circulaire

Plan d'actions

- Réaliser un large retour d'expérience sur les initiatives existantes en matière de recyclage local et organiser des événements sur le modèle du forum de juillet 2019.
- Mener des études flux par flux pour déterminer la pertinence environnementale et économique de filières de valorisation locale, en se concentrant sur les flux gérés par le SYVADEC.
- Créer et animer un réseau d'acteurs susceptibles de mettre en œuvre les projets identifiés comme pertinents pour le territoire et les accompagner au travers d'une maison de l'économie circulaire.
- Mettre à disposition des acteurs locaux de la matière pour la réalisation de tests de recyclage.

Passerelle avec la commission Infrastructure :

Optimiser la valorisation matière et énergétique par le biais des futures usines de tri :

- Tri des emballages en Corse
- Valorisation matière d'une partie des OMr
- Fabrication de combustible solide de récupération (CSR)
- Stabilisation de la fraction fermentescible des OMr

Avis de la Commission :

La Commission valide à l'unanimité les orientations stratégiques relatives au recyclage local et à l'économie circulaire.

Complément : la commission souhaite intégrer un travail de veille sur les déchets ne rentrant pas dans le champ des DMA, mais néanmoins présents dans les collectes des EPCI. L'objectif est de produire des fiches déchets, à transmettre aux producteurs concernés pour les aider à éliminer correctement ces flux (exemple : bâche d'hivernage des bateaux, fusées de détresse, photovoltaïque, etc...). Proposition validée à l'unanimité des membres de la Commission.